

**AVENANT N° 1 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017**

Il est convenu entre :

**- le MINISTERE DES DROITS DES FEMMES, DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**

Représenté par le directeur des sports, Monsieur Thierry MOSIMANN  
Désigné ci-après par le ministère

Et

**- la FEDERATION FRANÇAISE DE NATATION**

Représentée par son président, Monsieur Francis LUYCE  
Désignée ci-dessous par la fédération,

**Article 1 :**

La subvention prévue pour **2014** à la convention annuelle est majorée exceptionnellement de **17 900 €** pour la réalisation des actions indiquées selon le détail ci-après :

- Programmes d'échanges internationaux (7 900 €)
- Collectif SENIOR (10 000 €)

Le montant de la subvention versée à la fédération est porté à 2 965 626€.

**Article 2 :**

La subvention complémentaire sera créditée, en un versement, au compte bancaire ou postal de la fédération à la signature du présent avenant.

**Article 3 :**

Les autres dispositions de la convention initiale non contraires au présent avenant sont maintenues.



LE PRESIDENT DE LA FEDERATION  
FRANCAISE DE NATATION  
Fédération Française de Natation  
14, rue Scandicci  
93508 PANTIN Cedex

Fait à Paris, le

**15 JUL. 2014**

LE DIRECTEUR DES SPORTS

Le directeur des sports

Thierry MOSIMANN

LE COMPTABLE BUDGETAIRE ET

COMPTABLE MINISTERIEL Par délégation du Contrôleur Général économique et financier
Le - 3 JUL 2014
Jean-Pierre DESCAMPS Adjoint au chef du département du contrôle budgétaire

2101 286 029

## **LISTE DES ANNEXES**

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Objectifs / Action / Rubrique	Montants			Engag. fédéral
	Budget	Demande	Accordé	
<b>Favoriser le développement de l'activité (recrutement, fidélisation) par une offre fédérale</b>	<b>441 500 €</b>	<b>335 000 €</b>	<b>189 000 €</b>	<b>252 500 €</b>
Action 1				
Structuration fédérale	441 500 €	335 000 €	189 000 €	252 500 €
Accompagner les acteurs du territoire (comités régionaux, clubs) à développer un projet p	20 000 €	15 000 €	8 000 €	12 000 €
Action 1				
Structuration fédérale	20 000 €	15 000 €	8 000 €	12 000 €
Dynamiser et optimiser les ressources humaines	360 000 €	220 000 €	135 876 €	224 124 €
Action 1				
Structuration fédérale	60 000 €	50 000 €	30 000 €	30 000 €
Action 2				
Indemnités de sujétions des CTS (ICTS)	300 000 €	170 000 €	105 876 €	194 124 €
Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs	300 000 €	170 000 €	105 876 €	194 124 €
Action 3				
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	543 000 €	508 000 €	265 350 €	277 650 €
Accompagnement sanitaire préventif	248 000 €	248 000 €	169 350 €	78 650 €
Maintenir sa forme et préserver sa santé par la pratique de la natation.	295 000 €	260 000 €	96 000 €	199 000 €
Action 3				
Promotion des APS comme facteur de santé	120 000 €	30 000 €	30 000 €	90 000 €
Former l'encadrement aux activités de la natation et favoriser l'accès aux métiers sportifs	120 000 €	30 000 €	30 000 €	90 000 €
Action 4				
Professionnalisation de l'activité	300 000 €	200 000 €	124 500 €	175 500 €
Formations fédérales	184 000 €	107 000 €	77 500 €	106 500 €
Maintenir le niveau de compétitivité de la France aux Jeux Olympiques 2016 en portant ui	116 000 €	93 000 €	47 000 €	69 000 €
Action 2				
Aides personnalisées (AP)	3 418 500 €	3 201 500 €	2 350 000 €	1 068 500 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	670 000 €	670 000 €	600 000 €	70 000 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	1 426 500 €	1 426 500 €	1 020 000 €	406 500 €
Collectif RELEVE - Stages et compétitions	1 262 000 €	1 055 000 €	730 000 €	532 000 €
Être représentatif dans toutes les disciplines aux JO de 2020 et 2024	60 000 €	50 000 €	0 €	60 000 €
Action 2				
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	1 808 000 €	625 000 €	455 000 €	1 353 000 €
Collectif RELEVE - Stages et compétitions	1 808 000 €	625 000 €	455 000 €	1 353 000 €
Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives	210 000 €	20 000 €	10 000 €	200 000 €
Action 1				
Programmes d'échanges internationaux	1 598 000 €	605 000 €	445 000 €	1 153 000 €
TOTAL	9 943 €	9 943 €	7 900 €	2 043 €
TOTAL	9 943 €	9 943 €	7 900 €	2 043 €
<b>TOTAL</b>	<b>7 070 943 €</b>	<b>5 144 443 €</b>	<b>3 565 626 €</b>	<b>3 455 317 €</b>

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

600 000 €

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :

2 965 626 €

Répartition de la subventions versée hors aides personnalisées :

105 876 €

- cat 61 (indemnité des CTS)

2 859 750 €

- cat 64 (transfert direct aux assoc.)